

# **MISSION LOCALE DU CHOLETAIS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

48 Rue des Bons Enfants  
49300 CHOLET

-----

## **RAPPORTS** **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2012**

**MISSION LOCALE DU CHOLETAIS**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 190148 Rue des Bons Enfants  
49300 CHOLET

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS****Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « MISSION LOCALE DU CHOLETAIS » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative aux charges et produits exceptionnels qui expose les conséquences sur les comptes de l'exercice 2012 d'une absence de provision sur une subvention à recevoir datant de 2009, point qui avait fait l'objet d'une réserve dans notre rapport sur les comptes de l'exercice 2011.

## **II. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées au sein de l'association.

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment vérifié les principes d'affectation des subventions perçues par l'association et leur rattachement à l'exercice 2012.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cholet, le 16 Mai 2013

**PAPIN & ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes



Gérard CESBRON

 Bilan Associations

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	11 571	8 833	2 738	1 085
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	117 838	85 430	32 408	36 892
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>129 409</b>	<b>94 264</b>	<b>35 145</b>	<b>37 977</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				623
Créances				
Usagers et comptes rattachés	772		772	828
Autres créances	103 841		103 841	134 416
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	328 400		328 400	327 472
Charges constatées d'avance	4 810		4 810	5 736
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>437 823</b>		<b>437 823</b>	<b>469 074</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>567 232</b>	<b>94 264</b>	<b>472 969</b>	<b>507 051</b>

 Bilan Associations

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	397 491	386 049
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-130 022	-140 482
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-20 900</b>	<b>10 460</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>246 568</b>	<b>256 027</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEBIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 552	17 152
Dettes fiscales et sociales	130 283	129 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	86 280	99 172
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	285	5 000
<b>DETTES</b>	<b>226 400</b>	<b>251 024</b>
Ecart de conversion – Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>472 969</b>	<b>507 051</b>


**Compte de Résultat Associations**

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	5 539	0.50	6 916	0.65	-1 378	-19.92
Subventions d'exploitation	1 093 908	99.50	1 048 597	98.06	45 311	4.32
Reprises et Transferts de charge	15 714	1.43	13 148	1.23	2 567	19.52
Autres produits	30		13 867	1.30	-13 837	-99.78
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 115 191</b>	<b>101.43</b>	<b>1 082 529</b>	<b>101.23</b>	<b>32 662</b>	<b>3.02</b>
Autres achats non stockés et charges externes	83 419	7.59	74 873	7.00	8 546	11.41
Impôts et taxes	52 318	4.76	57 806	5.41	-5 488	-9.49
Salaires et Traitements	523 784	47.64	542 459	50.73	-18 675	-3.44
Charges sociales	206 641	18.80	218 483	20.43	-11 842	-5.42
Amortissements et provisions	20 473	1.86	15 676	1.47	4 798	30.60
Autres charges	261 587	23.79	263 103	24.60	-1 516	-0.58
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 148 223</b>	<b>104.44</b>	<b>1 172 400</b>	<b>109.63</b>	<b>-24 177</b>	<b>-2.06</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-33 033</b>	<b>-3.00</b>	<b>-89 872</b>	<b>-8.40</b>	<b>56 839</b>	<b>-63.24</b>
Produits financiers	2 529	0.23	1 541	0.14	988	64.12
<b>Résultat financier</b>	<b>2 529</b>	<b>0.23</b>	<b>1 541</b>	<b>0.14</b>	<b>988</b>	<b>64.12</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-30 503</b>	<b>-2.77</b>	<b>-88 331</b>	<b>-8.26</b>	<b>57 827</b>	<b>-65.47</b>
Produits exceptionnels	20 515	1.87	6 364	0.60	14 151	222.34
Charges exceptionnelles	10 912	0.99	1 941	0.18	8 971	462.32
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>9 603</b>	<b>0.87</b>	<b>4 424</b>	<b>0.41</b>	<b>5 179</b>	<b>117.07</b>
Report des ressources non utilisées			94 367	8.82	-94 367	-100.00
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-20 900</b>	<b>-1.90</b>	<b>10 460</b>	<b>0.98</b>	<b>-31 361</b>	<b>-299.81</b>
Contribution volontaires en nature						
Prestations en nature	26 630		29 680		-3 050	-10.28
<b>Total des produits</b>	<b>26 630</b>		<b>29 680</b>		<b>-3 050</b>	<b>-10.28</b>
Mise à disposition gratuite	26 630		29 680		-3 050	-10.28
<b>Total des charges</b>	<b>26 630</b>		<b>29 680</b>		<b>-3 050</b>	<b>-10.28</b>

**Annexe**





## Règles et méthodes comptables

### Désignation de l'association :

**MISSION LOCALE DU CHOLETAIS**

---

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 472 969 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 20 900 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

### Séparation des exercices

Les charges à payer, les produits à recevoir et les charges et produits constatés d'avance constituent des opérations à caractère habituel.

## Notes sur le bilan – Actif immobilisé

### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 447	4 124		11 571
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 447</b>	<b>4 124</b>		<b>11 571</b>
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers	9 715			9 715
– Matériel de transport	18 600	3 352	3 625	18 328
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 722	10 166	11 092	89 795
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>119 037</b>	<b>13 518</b>	<b>14 718</b>	<b>117 838</b>
– Participations évaluées par mise en				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>126 485</b>	<b>17 642</b>	<b>14 718</b>	<b>129 409</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 124	13 518		17 642
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>4 124</b>	<b>13 518</b>		<b>17 642</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		14 718		14 718
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>14 718</b>		<b>14 718</b>

## Notes sur le bilan – Amortissements

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 362	2 471		8 833
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 362</b>	<b>2 471</b>		<b>8 833</b>
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 024	691		9 715
- Matériel de transport	15 429	2 902	3 625	14 706
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 692	14 410	11 092	61 009
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>82 145</b>	<b>18 002</b>	<b>14 718</b>	<b>85 430</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>88 508</b>	<b>20 473</b>	<b>14 718</b>	<b>94 264</b>

## Notes sur le bilan – Créances & Produits à recev.

### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 109 423 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	772	772	
Autres	103 841	103 841	
Charges constatées d'avance	4 810	4 810	
<b>Total</b>	<b>109 423</b>	<b>109 423</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Divers prod. a recevoir	5 636
<b>Total</b>	<b>5 636</b>

**S** Notes sur le bilan – Divers Actif**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg. constatees avance	4 810		
<b>Total</b>	<b>4 810</b>		

## Notes sur le bilan – Autres fonds propres

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	386 049	11 442		397 491
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>386 049</b>	<b>11 442</b>		<b>397 491</b>
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-140 482	10 460		-130 022
Résultat de l'exercice	10 460		31 361	-20 900
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>256 027</b>	<b>21 902</b>	<b>31 361</b>	<b>246 568</b>



## Notes sur le bilan – Dettes & Charges à payer

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 226 400 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 552	9 552		
Dettes fiscales et sociales	130 283	130 283		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	86 280	86 280		
Produits constatés d'avance	285	285		
<b>Total</b>	<b>226 400</b>	<b>226 400</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
Frs factures a recevoir	8 237
Provision congés payés	59 783
Org. sociaux a payer	22 718
Etat-charges a payer	16 763
<b>Total</b>	<b>107 501</b>



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 420 Euros

### Charges et Produits exceptionnels

#### Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	469	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		7
Autres produits		20 507
Autres charges	10 442	
<b>TOTAL</b>	<b>10 911</b>	<b>20 515</b>

Les charges exceptionnelles intègrent un solde non perçu de 8 192 € de subvention provisionnée en 2009 à hauteur de 43 530 € et réglée en 2012 pour 35 338 €. Par ailleurs, l'association a bénéficié d'une subvention exceptionnelle datant de 2008 inscrite en produits pour la somme de 20 507 €.

## Autres informations

### Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 2 738 heures dont 2 738 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	4 990
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagements fin de carrière couvert par un contrat de 31 401 €</i>	<i>75 818</i>
Autres engagements donnés	75 818
<b>Total</b>	<b>80 808</b>

## Autres informations

### Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>				5 480	5 480
Cumul exercices antérieurs				323	323
Dotations de l'exercice				1 036	1 036
<b>Amortissements</b>				1 359	1 359
Cumul exercices antérieurs				359	359
Exercice				1 220	1 220
<b>Redevances payées</b>				1 579	1 579
A un an au plus				1 220	1 220
A plus d'un an et cinq ans au plus				3 660	3 660
A plus de cinq ans					
<b>Redevances restant à payer</b>				4 880	4 880
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				110	110
A plus de cinq ans					
<b>Valeur résiduelle</b>				110	110
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>				1 220	1 220

### Engagements de retraite

## **MISSION LOCALE DU CHOLETAIS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

48 Rue des Bons Enfants  
49300 CHOLET

-----

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 Décembre 2012**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE  
DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Cholet, le 16 Mai 2013

**PAPIN & ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes



Gérard CESBRON